

## **Communiqué de Frapna Drôme Nature** **Environnement**

# **Le rétablissement d'une situation légale dans les Chambaran !**

**24 décembre 2014**

La FRAPNA Drôme se réjouit de la décision du Tribunal Administratif de Grenoble rendue ce mardi, suspendant l'arrêté du Préfet de l'Isère autorisant le projet d'un Center Parcs dans les Chambaran.

Malgré l'avis défavorable unanime de la commission d'enquête loi sur l'eau, le préfet de l'Isère avait pris un arrêté permettant la réalisation de ce projet !

La décision du Tribunal Administratif rétablit une situation légale permettant d'espérer que l'environnement pour tous, mais aussi la démocratie, ne seront pas ici sacrifiés au profit de quelques-uns.

La FRAPNA Drôme salue l'efficacité de l'action des Fédérations de Pêche de la Drôme et Rhône-Alpes qui auront permis d'aboutir à ce résultat.

Elle appelle toute la population drômoise à continuer à se mobiliser contre le Center Parcs des Chambaran pour défendre un accès équitable et durable à l'eau, dans un environnement sain et une nature préservée.